

OBJET : Régie de recettes SJVE/BIJ – Augmentations des tarifs pour les activités du « Pass' Vacances »

LE MAIRE DE DIGNE-LES-BAINS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

VU la délibération du conseil municipal n°6 en date du 17 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil municipal au maire et l'autorisant à fixer, dans la limite de 400 € l'unité, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

DECIDE

Article 1 : A compter du 22 Janvier 2024, les tarifs concernant les activités du « Pass' Vacances » sont fixés comme précisés dans le tableau ci-joint.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et publiée dans les formes prescrites.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa date de publication/affichage ou de notification par :

- recours gracieux auprès de Mme le Maire de la commune de Digne-les-Bains ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13235 MARSEILLE Cédex 2. En cas de notification de rejet du recours gracieux ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de 2 mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cédex 2. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérécours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et publiée dans les formes prescrites. Ampliation en sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute-Provence et communication en sera donnée au conseil municipal lors de la prochaine séance obligatoire.

Fait à Digne-les-Bains, le 18 janvier 2024

Pour le Maire, par délégation,

L'adjoint à Education - Jeunesse - Formation
professionnelle - Etablissement des listes électorales

Pierre SANCHEZ



REGIE DE RECETTES SJVE / BIJ

		Digne-les-Bains		Communes exterieures
Activité : Activité de proximité qui se déroule sur le territoire de Digne-les-Bains	Dispositif Pass' Vacances Jeunes	Tarifs régie "Vacances Jeunes" dignois	Tarif réduit : Enfants détenteurs carte ASCPCI ou carte lavande (année en cours) ou inscription 2ème enfant même sortie	Tarifs régie "Vacances Jeunes" extérieurs
		6,00 €	/	9,00 €
		Gratuit	/	Gratuit
		6,00 €	/	9,00 €
		10,00 €	/	13,00 €
		12,00 €	/	15,00 €
		gratuit	/	gratuit
		6,00 €	5,00 €	9,00 €
		10,00 €	9,00 €	13,00 €
		8,00 €	7,00 €	11,00 €
Sortie : Sortie en dehors du territoire de la ville de Digne-les-Bains	Inscription annuelle Pass' Vacances Jeunes : Droit d'inscription pour l'accès aux activités gratuites et payantes.	15,00 €	12,00 €	18,00 €
		15,00 €	12,00 €	18,00 €
		19,00 €	17,00 €	23,00 €
		gratuit	/	gratuit
		4,00 €	3,00 €	7,00 €
Stage : Se déroule sur le territoire de Digne-les-Bains	Activité de proximité (initiation et tournois sportifs, animation socio-culturelle)	6,00 €	5,00 €	9,00 €
		Gratuit	/	Gratuit
		6,00 €	/	9,00 €
		10,00 €	/	13,00 €
		12,00 €	/	15,00 €
Sortie : Sortie en dehors du territoire de la ville de Digne-les-Bains	Activité avec prestations sur site, nécessitant un coût supplémentaire	gratuit	/	gratuit
		6,00 €	5,00 €	9,00 €
		10,00 €	9,00 €	13,00 €
		8,00 €	7,00 €	11,00 €
		15,00 €	12,00 €	18,00 €
Stage : Se déroule sur le territoire de Digne-les-Bains	Sortie à la journée, avec prestations nécessitant un coût supplémentaire	15,00 €	12,00 €	18,00 €
		15,00 €	12,00 €	18,00 €
		19,00 €	17,00 €	23,00 €
		gratuit	/	gratuit
		4,00 €	3,00 €	7,00 €
Sortie : Sortie en dehors du territoire de la ville de Digne-les-Bains	Sortie avec nuitée, avec prestations nécessitant un coût supplémentaire	6,00 €	5,00 €	9,00 €
		10,00 €	9,00 €	13,00 €
		8,00 €	7,00 €	11,00 €
		15,00 €	12,00 €	18,00 €
		15,00 €	12,00 €	18,00 €
Stage : Se déroule sur le territoire de Digne-les-Bains	Sortie avec nuitée, avec prestations nécessitant un coût supplémentaire	19,00 €	17,00 €	23,00 €
		gratuit	/	gratuit
		4,00 €	3,00 €	7,00 €
		6,00 €	5,00 €	9,00 €
		6,00 €	5,00 €	9,00 €

Dispositif Pass' Vacances Jeunes		Digne-les-Bains		Communes extérieures
		Tarifs régie "Vacances Jeunes" dignois	Tarif réduit : Enfants détenteurs carte ASCPCI ou carte lavande (année en cours)	Tarifs régie "Vacances Jeunes" extérieures
Mini camp, séjour ou camp de vacances	Mini camp (camping, bivouac...) sur 2 jours	36,00 €	29,00 €	42,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 3 jours	53,00 €	46,00 €	62,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 4 jours	72,00 €	65,00 €	84,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 5 jours	87,00 €	80,00 €	102,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 6 jours	104,00 €	97,00 €	122,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 7 jours	121,00 €	114,00 €	142,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 8 jours	138,00 €	131,00 €	162,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 9 jours	155,00 €	148,00 €	182,00 €
	Mini camp (camping, bivouac...) sur 10 jours	174,00 €	167,00 €	204,00 €
	Mini camp (en centre de vacances, gîte de groupe et/ou sous tentes avec 1/2 pension...) tarif par nuitée	26,00 €	25,00 €	29,00 €
Supplément transport	Mini camp (en centre de vacances, gîte de groupe et/ou sous tentes avec pension complète...) tarif par nuitée	36,00 €	35,00 €	39,00 €
	Mini camp : Réseau CAF/ DDCSPP (Tarif appliqué par le réseau jeunesse)	Tarif appliqué par le réseau jeunesse		Tarif appliqué par le réseau jeunesse
	Supplément transport lorsque le déplacement (en France) dépasse 800km A/R ou lorsqu'il y a un transport collectif (car, train, bateau...), coût supplémentaire à ajouter au tarif.	150,00 €	/	200,00 €
	Participation mini camp, séjour ou camp proposé par un organisme extérieur	36,00 €	/	44,00 €
Mini camp, séjour ou camp proposé par un organisme extérieur	Participation séjour ou camp proposé par un organisme extérieur, avec prestations nécessitant un coût supplémentaire (tarif journée)	12,00 €	9,00 €	16,00 €
	Pourcentage de l'acompte qui pourra être demandé aux familles sur un mini camp, séjour ou camp dès lors que la ville aura dû verser de	30% sans les centimes	30% sans les centimes d'euros	30% sans les centimes d'euros
Aco après versement d'un acompte	Dés lors qu'un acompte sur un mini camp, séjour ou camp aura été versé, le solde (= coût du séjour - 30% versés) devra par la suite être réglé par la famille	Solde = coût du séjour - 30% versés	Solde = coût du séjour - 30% versés	Solde = coût du séjour - 30% versés
Forfait	Forfait semaine "Eté" hors mini camp, séjour ou camp : Coût pour une inscription semaine	30,00 €	/	36,00 €

Aide : Acceptation des "VACAF/ VACAF AVE" : déduction réalisée au paiement de la prestation. Les aides VACAF ne sont pas cumulables avec les tarifs réduits

Remboursements : Un remboursement est envisagé pour les cas suivants : Absence du participant en cas de maladie, accident, hospitalisation, sur présentation d'un justificatif médical.

Décès familial, sur présentation d'un document administratif. En cas d'annulation de l'activité par la commune.

Autre : Acceptation des "Chèques Vacances" : déduction réalisée au paiement de la prestation, pas de rendu de monnaie